



SYNDICAT MIXTE pour la GESTION des BASSINS de l'ANTENNE, de la SOLOIRE, du ROMEDE et du CORAN - SYMBA (à la carte) (Siren : 251710315)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Matha
Arrondissement	Saint-Jean-d'Angély
Département	Charente-Maritime
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	31/12/1998
Date d'effet	31/12/1998

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. James ROUGER

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	4, place du Château d'Eau
Numéro et libellé dans la voie	BP 35
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	17160 MATHA
Téléphone	05 46 58 62 64
Fax	05 46 58 62 21
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	106 320
Densité moyenne	102,35

Périmètres

Nombre total de membres : 23

- Dont 18 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
16	Bourg-Charente (211600564)	811
16	Boutiers-Saint-Trojan (211600580)	1 501
16	Bréville (211600606)	528
16	Cherves-Richemont (211600978)	2 508
16	Cognac (211601026)	19 416
17	Fontaine-Chalendray (211701628)	219
17	Gourvillette (211701800)	107
16	Javrezac (211601695)	639
17	Macqueville (211702170)	307
16	Mesnac (211602180)	423
16	Nercillac (211602438)	1 062
17	Neuvicq-le-Château (211702618)	362
16	Réparsac (211602776)	646
16	Saint-Brice (211603048)	1 010
16	Sainte-Sévère (211603493)	556
16	Saint-Laurent-de-Cognac (211603303)	892
16	Saint-Sulpice-de-Cognac (211603550)	1 287
17	Seigné (211704226)	98

- Dont 5 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
17	CA DE SAINTES (200036473)	CA
17	SI AH DU BASSIN DU DANDELLOT ET SAUDRENNE (251700126)	SIVU
17	SI D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE SONNAC (251701868)	SIVU
17	SI D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE L'ANTENNE (251700886)	SIVU
17	SI DU HAUT BRIOU (251700860)	SIVU

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie - Hydraulique <i>Le Syndicat Mixte a pour objet, sur tous les bassins versants de l'ANTENNE, de la SOLOIRE, du ROMEDE et du CORAN de conduire les études sur ce qui touche à l'hydraulique tant superficielle que souterraine ainsi que sur des milieux aquatiques et de leurs annexes, d'évaluer l'impact des aménagements pressentis, de proposer des règles de gestion et d'en assurer le suivi dans le but d'atteindre le bon état écologique. Le syndicat exercera en lieu et place de tous ses membres: - conduire des études générales ou particulières sut tout ou partie de son territoire (suivi des étiages, suivi de la qualité de l'eau,...);</i>

- coordonner les actions de ses adhérents; - assurer une concertation efficace entre tous les partenaires (consommateurs et usagers) de l'eau; - rechercher des solutions adaptées au contexte local propre à oeuvrer dans la perspective des objectifs du SDAGE Adour Garonne; - participer aux démarches liées aux sites Natura 2000; - élaborer des règles de gestion concertée et coordonnée sur l'ensemble du bassin versant; - réaliser les Plans de Gestion des Rivières ainsi que les documents et démarches nécessaires avant la mise en oeuvre des travaux qui en découlent dont les Déclarations d'intérêt Général; - réaliser des missions de conseil auprès de ses adhérents. Il devra coordonner l'action de ses adhérents dans la perspective d'être le support à l'élaboration et à l'accompagnement des mesures qui constitueront, pour la part qui le concerne, le SAGE Charente Aval suivant le découpage pressenti dans le SDAGE ADOUR GARONNE.

Autres

- Autres

Le syndicat exercera la compétence "maîtrise d'ouvrages" à caractère optionnel pour les membres qui en feront la demande. Cette compétence comprend: - entreprendre des travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin versant; - veiller à la cohérence des aménagements ayant un impact direct ou indirect sur les rivières du bassin; - entretenir les ouvrages qui auront été construits; - participer à l'élaboration, la révision ou la modification des Plans Locaux d'Urbanisme; - effectuer des missions d'assistance à maîtriser d'ouvrage pour les communes d'adhérentes, dans le cadre de ses compétences; - étudier dans quelle proportion et suivant quelle répartition une participation devra être demandée aux personnes intéressées qui ont rendu l'aménagement nécessaire ou utile ou qui y trouvent leur intérêt; - associer à sa demande tous les partenaires publics, associatifs ou privés qu'il jugera utile, dans un but de concertation, de coordination et d'approche globale. Le territoire est composé de 4 entités géographique, dotées chacune d'elles clés de répartition : - Antenne amont et Briou ; - Dandelot et Saudrenne ; - Antenne aval et Coran ; - Soloire et Romède. La répartition des charges est faite en fonction de la superficie de bassin versant (à 50%) et de la longueur de berges (à 50%). Ces clés de répartition sont fixées et mises à jour par délibération du Comité Syndical, elles permettent le calcul du montant de la cotisation dû annuellement par chaque membre.

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)